

CHAIR A POGNON !

Edito

Impossible de passer sous silence ce contexte insurrectionnel et les centaines de camps de gilets jaunes répartis dans tout le pays.

La brutalité des événements n'est qu'une réplique bien modérée à la violence systémique qui s'exerce sur le peuple depuis des dizaines d'années au nom du libéralisme ! Car la vraie violence c'est 9 millions de pauvres, 200 000 SDF, 100 milliards d'évasion fiscale et des cadeaux fiscaux sans précédent au patronat et aux plus riches, tout cela dans la 5^e puissance économique mondiale !

Ras-le-bol général ! Les citoyens de tous horizons, soutenus par une grande majorité des français, n'en peuvent plus de n'être que de la chair à pognon !

On peut ne pas partager la totalité de leurs revendications. Mais réduire le combat des gilets jaunes à un entêtement de provinciaux arriérés, refusant, comme l'âne d'avancer, la nécessité d'une transition écologique bien comprise par les élites, serait une grossière erreur et un manque de considération pour ceux qui crèvent la dalle !

Si la fiscalité du carburant a d'abord cristallisé la colère, et si le plus petit dénominateur commun tient en deux mots « Macron démission ! », on a ainsi vu arriver dans les revendications, notamment :

- augmentation du SMIC de 10% avec revalorisation égale pour toutes les grilles de salaires ;
- suppression de la CSG pour les retraités et revalorisation des petites retraites ;
- fiscalité plus juste avec le rétablissement de l'ISF et la suppression du CICE ;
- lutte effective contre la fraude fiscale des plus riches et des multinationales ;
- augmentation des APL et des minimas sociaux ;
- véritable plan d'investissement dans la transition écologique et notamment dans le développement des transports en commun ;
- rétablissement des services publics (nationalisation des autoroutes...) ;
- développement de la démocratie participative ;
- ...

Au fil des jours, la foule des mécontents n'a fait que grossir et montre encore une fois que le nombre, la solidarité, la détermination et l'action collective sont capables de faire chanceler les gouvernements.

Les revendications de la CGT sont plus que jamais à l'ordre du jour : augmentation immédiate du pouvoir d'achat, des salaires, des pensions, de la protection sociale... Il est temps de regagner ce qu'ils nous ont volé !

**La CGT appelle à une grande journée d'action
sur l'ensemble du territoire le vendredi 14 décembre 2018 !**

Conseil d'administration de l'Inrap du 23 novembre 2018

L'Inrap pieds et poings liés : un test pour Franck Riester

Depuis l'été, la guerre des prix reprend de plus belle en archéologie préventive, dans un contexte d'activité toujours morose. Les attaques contre l'Inrap sont de retour, avec une nouvelle plainte déposée par les dirigeants d'Eveha, cette fois auprès de la Commission Européenne. La concurrence fait rage, des marchés de fouilles sont attribués dans des conditions parfois douteuses sans que la direction de l'Institut ne réagisse. Ces questions ont été portées par les représentants du personnel CGT lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'établissement, le 23 novembre 2018. La réponse des tutelles fut sans complexe : instruction a été donnée à l'Inrap de ne pas engager de recours juridique contre son principal concurrent, même si des irrégularités sont constatées dans l'attribution de certains marchés !

Depuis l'été, la guerre des prix reprend de plus belle en archéologie préventive, dans un contexte d'activité toujours morose. Les attaques contre l'Inrap sont de retour, avec une nouvelle plainte déposée par les dirigeants d'Eveha, cette fois auprès de la Commission Européenne. La concurrence fait rage, des marchés de fouilles sont attribués dans des conditions parfois douteuses sans que la direction de l'Institut ne réagisse. Ces questions ont été portées par les représentants du personnel CGT lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'établissement, le 23 novembre 2018. La réponse des tutelles fut sans complexe : instruction a été donnée à l'Inrap de ne pas engager de recours juridique contre son principal concurrent, même si des irrégularités sont constatées dans l'attribution de certains marchés !

C'est reparti pour un tour ! Les dirigeants d'Eveha ont décidément de la suite dans les idées. En septembre 2015, la société saisissait l'Autorité de la concurrence en dénonçant les « pratiques anticoncurrentielles » de l'Inrap. N'ayant pas obtenu gain de cause auprès de cette Autorité pourtant très libérale, Eveha récidivait en mars dernier et annonçait porter plainte contre l'Inrap pour « prise illégale d'intérêt ». Elle écrivait au passage à l'ensemble des préfets pour leur « suggérer » de ne plus délivrer d'autorisations de fouille à l'Inrap lorsqu'un chantier est « FNAPé » (subventionné par le Fonds National d'Archéologie Préventive), sauf à se rendre « complice » de cette « prise illégale d'intérêt ». Voici maintenant que la société Eveha porte plainte auprès de la Commission Européenne. L'information avait « fuité » au début de l'été à l'occasion de la sortie du jugement du tribunal de commerce de Limoges prolongeant la « période d'observation » de la holding Eveha, également en

procédure de redressement judiciaire, pour « permettre [...] la poursuite de la procédure de plainte devant la Commission Européenne » ; elle a été confirmée il y a quelques semaines par une lettre de la Direction de la Concurrence de Bruxelles reçue par l'Inrap. **Dans cette nouvelle attaque contre le service public de l'archéologie, l'obsession des dirigeants d'Eveha est toujours la même : obtenir, coûte que coûte, l'exclusion de l'Inrap du marché des fouilles préventives.**

Attaquer l'Inrap d'un côté, relancer la guerre des prix de l'autre, voici aujourd'hui les deux piliers de la stratégie de la direction d'Eveha pour se sortir de l'ornière. Depuis l'été, les personnels des directions interrégionales et régionales de l'Inrap font remonter au siège les cas d'attribution de marchés publics d'archéologie préventive à cette société qui interrogent : tarifs pratiqués extrêmement bas, engagements sur des délais de rendus de rapports irréalistes, opérations de fouilles dont la date d'achèvement est postérieure à la date de fin de période d'observation judiciaire de l'opérateur, etc. Le dernier dossier en date est celui de Vichy¹, où la fouille a été attribuée à Eveha à un prix inférieur de plus de moitié à celui présenté par l'Inrap, pour une opération de fouille d'une durée bien supérieure à la durée pour laquelle la société a été autorisée par le tribunal à poursuivre son activité et alors qu'elle ne dispose pas de l'agrément subaquatique pour l'Antiquité – mais, est-ce un problème quand on s'attend à découvrir des vestiges immergés du pont antique de Vichy ou des embarcations romaines ?

L'Inrap a-t-il contesté l'attribution de ce marché ?
Non, rien.

¹ « Vichy : Eveha l'emporte, le service public boit la tasse ! » - Communiqué de la section Auvergne du SGPA-CGT - <https://www.cgt-culture.fr/sgpa-cgt-auvergne-vichy-eveha-lemporte-le-service-public-boit-la>

L'Inrap pieds et poings liés : un test pour Franck Riester (suite)

À l'occasion du dernier Conseil d'administration, les représentants des personnels CGT ont interpellé la direction de l'Institut sur sa passivité et son incapacité à défendre l'établissement. La réponse est venue des tutelles ministérielles : instruction a été donnée à la direction de l'Inrap de n'engager aucune procédure contentieuse contre Eveha, quand bien même elle estimerait que la loi n'a pas été respectée et qu'une attribution de marché n'est pas conforme au droit. Vous avez dit « concurrence libre et non faussée » ? Certains compétiteurs ont décidément des entraves aux chevilles, tandis que d'autres se jouent des règles avec la bénédiction de l'arbitre !

Semelles de plomb

L'adoption du budget prévisionnel de l'année à venir est toujours à l'ordre du jour du Conseil d'administration de fin d'année. Pour 2019, les perspectives ne sont pas brillantes, avec une activité toujours en berne, mais stable par rapport à 2018, et la projection d'un nouveau déficit estimé autour de 10 millions d'€, qui va grever un peu plus les fonds propres de l'établissement. Dans ce contexte, l'adoption de la comptabilité analytique a un mérite : clarifier la répartition des charges entre secteur concurrentiel (les fouilles) et secteur non-concurrentiel (les diagnostics, la valorisation auprès des publics et la recherche). Elle démontre surtout que l'activité concurrentielle, qui devrait dégager en 2019 un excédent de 13 millions d'€, sert aujourd'hui à financer l'activité non concurrentielle, déficitaire de 23 millions d'€. En d'autres termes, les prix unitaires aujourd'hui pratiqués par l'Inrap sont maintenus à un niveau artificiellement élevé pour compenser le sous financement par l'État des missions de service public. Non seulement l'Inrap ne peut faire valoir ses droits en cas d'irrégularité dans la « compétition » pour l'obtention des marchés de fouille, mais les tutelles ministérielles font courir l'Institut avec des semelles de plomb. Une situation une nouvelle fois dénoncée par les représentants du personnel CGT et qui ne pourra durer sauf à ce que l'Inrap ne plonge dans la crise.

Cette position des tutelles ministérielles est particulièrement choquante alors qu'Eveha poursuit ses attaques contre l'Inrap. Elle est d'autant plus inacceptable qu'elle contrevient aux obligations d'impartialité et de neutralité qui s'imposent à tout agent public, et donc à celles et ceux qui, de Bercy à la rue de Valois, exercent la tutelle sur l'Inrap.

Visiblement, l'Inrap n'est pas seul à souffrir de l'absence de volonté de l'État à réguler le système. Fin septembre dernier, le Président du SNPA – le « syndicat » des entreprises privées, dont Eveha ne fait pas partie – adressait un courrier au Premier ministre, à la ministre de la Culture et au ministre de la Recherche pour dénoncer le dumping pratiqué par Eveha. « Depuis quelques mois, écrit-il, malgré sa situation délicate, cette dernière s'est mise à pratiquer des prix anormalement bas, avec des différences allant de 30% à 50%, voire plus, comme l'attestent les nombreux exemples que nous avons fait remonter [...]. Dans un marché aussi restreint et spécifique où les marges de manœuvres sont très réduites, ces agissements conduisent à entraîner tous les opérateurs à leur perte dans un délai très rapide. [...] Le ministère de la Culture semble faire l'objet de pressions diverses et variées des milieux économiques afin de ne pas compromettre les quelque 220 employés de la société Eveha, alors même que plus de 2 500 salariés des autres opérateurs privés et publics risquent de subir de plein fouet les conséquences de telles pratiques ». **La déstabilisation du système est telle que même les plus grands défenseurs de la libéralisation de l'archéologie préventive s'alarment aujourd'hui de l'inaction et de la partialité de l'État !**

Face aux attaques dont l'Institut est à nouveau l'objet, face au risque d'une nouvelle spirale déflationniste des prix de l'archéologie préventive, on attend surtout une réaction rapide du nouveau ministre de la Culture. Elle aura clairement valeur de test sur ce que sera sa politique en matière d'archéologie préventive, de défense du service public et de ses personnels et de l'intérêt général.



Le Droit des agents

Le Conseil Scientifique est mort ! Vive le prochain Conseil Scientifique ! Pourvu qu'il vive ...

Lundi 5 novembre 2018 a eu lieu le dépouillement des élections au Conseil Scientifique de l'Inrap pour la mandature 2019-2022. Les 4 binômes soutenus par la CGT-Culture dans les collèges internes Inrap (catégories 2, 3, 4 et 5) ont tous été élus, grâce à vous. La confiance que vous témoignez à ces collègues nous engage à défendre le sens des missions scientifiques, leurs conditions de réalisation et une répartition juste et transparente des moyens alloués à la recherche au sein de l'établissement.

Le scrutin s'est traduit par une participation relativement stable des agents de l'Inrap, autour de 44 % (près de 670 voix exprimées), soit un tout petit peu plus qu'en 2015 (42 %). On note une meilleure participation des agents en catégorie 2, mais aussi une érosion de l'expression des catégories 4 et 5 qui n'ont voté qu'à 48 % contre 52 % en 2015 et 56 % en 2012. Compte-tenu de la répartition des effectifs, la CGT continue de revendiquer une représentation à 2 sièges des catégories 3 qui sont malheureusement toujours les plus représentés dans la pyramide de l'Inrap.

La progression du nombre de votants et du nombre d'inscrits dans les collèges externes est plutôt une bonne nouvelle et témoigne d'un intérêt renouvelé pour cette instance et l'importance de participer aux réflexions de l'établissement sur ses stratégies et orientations scientifiques. Cette progression est aussi liée au fait que, contrairement à la dernière fois, la direction de l'établissement a sans doute mieux fait le job en incitant les collègues à s'inscrire et à candidater. Le résultat d'un vote plus solide c'est que les personnes sont mieux élues et donc plus représentatives.

De manière générale pour les collèges externes (Établissements de recherche, Enseignement supérieur, Services de l'Etat, Collectivités territoriales), le nombre d'inscrits a été en moyenne multiplié par 2. En tout, 178 votes ont été exprimés contre 91 en 2015.

Nul doute que les élus soutenus par la CGT auront du pain sur la planche pour s'assurer qu'en matière de science et de recherche, le Conseil Scientifique assure pleinement ses missions et soit une véritable force de proposition ! En la matière, la dernière mandature n'a pas été de tout repos, loin de là !

Le président qui a tenté de dissuader la mandature sortante, s'est quand même vu gratifié d'un bilan lors de la séance du 27 novembre (dont la version écrite sera transmise aux membres de la prochaine mandature). De très nombreux membres élus comme nommés y ont dénoncé la sous-utilisation du CS revenant à en faire *de facto* une chambre d'enregistrement, entérinant des projets déjà actés.

Soyons clairs ! Le président de l'Inrap n'a jamais considéré le Conseil Scientifique que comme une contrainte ou un alibi.

La force du conseil c'est bien sa pluridisciplinarité, sa pluri-institutionnalité et la diversité géographique de **ces ou ses ?** membres. Outre la diversité des ressources et compétences, elle doit permettre d'éviter l'endogamie, au mieux, des réflexions et des décisions, au pire, leur caractère opaque et arbitraire. Elle doit garantir l'objectivité des échanges et avis portés et émis par le Conseil.

Le SGPA-CGT, grâce à ses membres élus au sein du prochain Conseil Scientifique saura veiller sur le respect des procédures, la transparence des délibérations et la mobilisation de l'instance en amont des prises de décision.

L'apprenti Père Noël

Réévaluation des grilles salariales ?

Treizième mois ?

Prime de fin d'année ?

Augmentation des indemnités de déplacement ?

NON, bien mieux que tout ça...

160 euros de chèques cadeaux à dépenser chez Carrefour ou Darty !

MERCI QUI ? MERCI PATRON !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

décembre 2018

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>